PROCEDURE DE GESTION DE LA CAMPAGNE D'AVANCEMENT DE GRADE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Bases légales/textes de référence :

- Article L952-6 du Code de l'éducation ;
- Décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment ses articles 40, 40-1, 56 et 57 ;
- Avis du Comité Technique du 2 décembre 2021 et du Conseil d'Administration restreint du 14 décembre 2021 sur à la procédure d'avancement à compter de 2022**.**

Cette procédure de gestion est applicable à l'ensemble des enseignants-chercheurs titulaires de l'Université de Lorraine, promouvables, qui candidatent à la campagne d'avancement de grade.
Elle rappelle les règles applicables au fonctionnement de la campagne d'avancement de grade et précise les modalités d'étude des dossiers adoptés par l'Université de Lorraine.

L'enseignant-chercheur a deux possibilités de promotion :

- Soit par le Conseil National des Universités (CNU), dans la limite du contingent de possibilités pour chaque section, notifié par le ministère (phase nationale),
- Soit par le Conseil d'Administration réuni en formation restreinte (CAR), dans la limite du contingent de possibilités pour chaque établissement notifié par le ministère (phase locale).

Il s'agit d'une procédure unique de sorte que le candidat ne peut choisir de poser sa candidature qu'au titre exclusif de l'une de ces phases.

<u>Trois annexes sont jointes à cette procédure :</u>

- Annexe 1 : Canevas des rapports sur les dossiers des candidats,
- Annexe 2 : Avis du Conseil d'Administration réuni en formation restreinte sur le dossier de candidature à une promotion après examen du dossier et délibération,
- Annexe 3 : Calendrier de la campagne d'avancement de grade des Enseignants-Chercheurs 2022.

Etape 1 : Phase CNU - Contingent national des promotions

1. Evaluation des dossiers par le CAR

Le CA dans sa formation restreinte doit émettre un avis sur les activités pédagogiques, les responsabilités collectives et les activités de recherche de chaque candidat à une promotion d'après les critères de l'Université de Lorraine listés en annexe 2.

Pour chaque candidat à l'avancement, le CAR de l'UL propose au CNU un avis dans la liste suivante :

☐ Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une promotion,
☐ Le candidat présente un dossier qui correspond globalement aux exigences requises,
☐ Le candidat présente un dossier qui doit être consolidé en vue d'une nouvelle demande de promotion.

Cet avis sera complété par les statistiques des avis proposés par grade pour l'ensemble des candidats de l'Université de Lorraine.

Pour émettre cet avis, le CAR aura à sa disposition les avis circonstanciés du directeur de composante, du directeur de laboratoire et des deux rapporteurs.
L'avis des directeurs (3 à 5 lignes) doit porter sur l'implication du candidat, au sein de la composante de formation et du laboratoire, sur les volets les concernant parmi les trois suivants : activités pédagogiques, activités collectives et activités de recherche.
En cas de sur-service important (au-delà de 96 HETD), voire de double-service d'un candidat, le directeur de composante de formation devra expliquer s'il s'agit d'une initiative personnelle ou d'une nécessité de service.
En cas de sous-service, le directeur de composante de formation devra en donner la/les raison(s).

Les directeurs et rapporteurs auront à leur disposition les dossiers des candidats : le formulaire de demande de promotion et le rapport d'activité.

2. Les rapporteurs :

- **Principes généraux :**

Les rapporteurs ne doivent pas appartenir aux mêmes composantes de formation et laboratoire que le candidat. Les rapporteurs doivent appartenir, autant que possible, à la même section ou groupe de section CNU ou à la même discipline. Les maîtres de conférences ne peuvent pas traiter les dossiers de professeurs, les professeurs peuvent traiter l'ensemble des dossiers. Les rapporteurs désignés refuseront de rapporter sur un dossier pour lequel existent des incompatibilités professionnelles ou personnelles.
Les rapporteurs sont choisis parmi les membres élus des conseils centraux (CS, CF, CVU, Sénat, à l'exclusion du CA à qui il appartient de se prononcer), et parmi les membres élus des conseils de pôles et de collégiums.

- **Désignation des rapporteurs :**

Une proposition de répartition des rapporteurs est établie par la vice-présidente RH à l'aide des tableaux préparés par la Direction des Ressources Humaines : tableau des candidats avec composante, laboratoire et section CNU, et tableau des élus (rapporteurs potentiels) avec les mêmes renseignements. Un principe complémentaire de croisement Collégiums-Pôles scientifiques et vice-versa sera pris en compte dans la mesure du possible. La proposition est présentée pour avis au conseil scientifique et au conseil de la formation en formations restreintes aux enseignants-chercheurs et définitivement arrêtée et signée par le président de l'université.
Les rapporteurs sont désignés pour l'ensemble de la campagne d'avancement.

- **Travail des rapporteurs** :

Les rapporteurs sont chargés de l'examen du dossier du candidat et rédigent le rapport (annexe 1).

- **Avis du CA restreint** :

Pour émettre son avis, le CAR examine l'ensemble des quatre avis et rapports pour chaque candidat. Il a à sa disposition tous les dossiers des candidats.

Etape 2 : Phase locale - Contingent local des promotions

Les dossiers non-promus lors de la phase CNU sont évalués par le CAR au titre du contingent établissement.

1. Les commissions :

Un pré-examen se fait au sein de 5 commissions réunissant l'ensemble des rapporteurs concernés. Elles sont animées par un Vice-Président désigné par le Président de l'Université. Les réunions ont pour objectif de faciliter les travaux du CAR et d'harmoniser l'appréciation des rapporteurs pour chacun des critères et ainsi, d'émettre un avis pour chaque candidat : après audition des rapports et discussions, l'avis est transmis au CAR. Les travaux des commissions ne sont pas publics.
Chaque commission est spécifique à une promotion et n'étudie que les candidatures pour l'accès au grade qui la concerne :

- la hors-classe des maîtres de conférences,
- l'échelon exceptionnel de la hors-classe des maîtres de conférences,
- la première classe des professeurs,
- la classe exceptionnelle (échelon 1) des professeurs,
- la classe exceptionnelle (échelon 2) des professeurs.

2. Le Conseil d'Administration restreint :

Ainsi, pour émettre ses propositions d'avancement, le CAR dispose de l'ensemble des dossiers de candidature. Il dispose également pour chaque candidat :

- des avis de la commission préparatoire,
- des rapports et avis de chaque rapporteur,
- des avis des directeurs de composante de formation et de recherche.

Nb : Le CAR n'est pas lié par les avis formulés.

3. Publication des résultats :

Chaque candidat reçoit une notification des résultats via galaxie. Pour les dossiers étudiés en phase locale, un courrier individuel leur précisant leur promotion ou non et la décision du CAR sur leur dossier leur est transmis. Les directeurs des composantes, des laboratoires, des collegiums des pôles scientifiques et leurs responsables administratifs sont invités à consulter ces résultats sur l'ENT.

Annexe 1 :

Canevas des rapports sur les dossiers des candidats

L'évaluation sur le dossier doit se faire sur l'ensemble de la carrière :

- *En privilégiant les activités exercées depuis la dernière promotion ou nomination*
- *En insistant sur les points forts de la carrière pour la promotion en MCF HC échelon exceptionnel et PREX2 (dernier échelon de chaque corps).*

L'Université de Lorraine étant signataire de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (Lire la Déclaration | Dora (sfdora.org)), l'évaluation sur le dossier doit également respecter les engagements pris par l'établissement à savoir :

- *éviter autant que possible d'utiliser exclusivement les indicateurs basés sur les revues, tels que les facteurs d'impact, comme succédané d'appréciation de la qualité des articles de recherche individuels, pour évaluer les contributions d'un scientifique en particulier ou pour prendre des décisions en matière de recrutement, de promotion ou de financement. Plus précisément, il s'agit de voir si le candidat est en mesure, notamment dans son choix des 5 publications, de mettre en avant et d'expliquer les apports principaux de ses travaux de recherche (se traduisant par des publications « majeures » pour sa carrière et/ou pour la communauté (laboratoire, discipline, domaine, etc.)) voire la société.*
- *tenir compte de la valeur et de l'impact de tous les résultats de travaux de recherche. Plus précisément, il s'agit de valoriser d'autres produits de la recherche que les seules publications, notamment la création de jeux de données et de logiciels ou les activités de diffusion du savoir scientifique à destination de la société, ainsi que l'ensemble des contributions scientifiques aux débats publics.*

Nom et prénom du candidat à l'avancement :

Au titre d'une promotion au grade de :
☐ MCF HC
☐ MCF HC Echelon exceptionnel
☐ PR 1°Cl
☐ PR Cl Ex 1
☐ PR Cl Ex 2

Date de naissance :
Section CNU :
Dates de nomination dans le corps /le grade :
Année de la dernière promotion (changement de grade / de corps) :
Dates d'obtention du doctorat et HDR :
Intitulé du laboratoire de recherche :
Intitulé de la composante pédagogique de rattachement :

Activités Pédagogiques

(Mettre plus particulièrement en valeur les activités depuis la dernière nomination ou promotion)

Volume horaire annuel :
En cas de volume élevé d'heures complémentaires (au-delà de 96 HETD) indiquer si possible si c'est à l'initiative de l'enseignant-chercheur ou pour nécessité de service :
Matières enseignées :
Niveau *(diplôme, année)* :
Type d'enseignement *(CM, TD, TP, à distance, formation continue, par apprentissage…)* :

- **Enseignements sur plusieurs niveaux :**

☐ L ☐ M ☐ D ☐ Autres :

- **Responsabilité(s) pédagogique(s) :**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :
Type de fonctions :
Diplôme :
Alternance ou apprentissage : ☐ Oui ☐ Non
Effectif :
Année(s) :
Durée :

☐ Porteur de dossiers d'habilitation de diplôme ou de mentions *(précisez)* :

- **Production pédagogique :** *(indiquez le nombre total et le delta par rapport à la dernière promotion)*
  - ☐ Ouvrages pédagogiques individuels :
  - ☐ Ouvrages pédagogiques collectifs :
  - ☐ Création d'un parcours de formation (précisez) :
  - ☐ Création d'un enseignement original (précisez) :
  - ☐ Production d'un MOOC :
  - ☐ Autre (précisez) :

- **Participation à des projets pédagogiques, à caractère collectif ou individuel, structurants ou transformants à l'échelle locale, nationale ou internationale :**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez la description du projet *(précisez le type de projet, les objectifs, la mise en œuvre, etc.)* :

- **Bénéfice d'un Congé pour Projet Pédagogique (CPP) :**

☐ Oui ☐ Non
Année :
Livrables :

- **Valorisation de l'innovation pédagogique** (hors cadre recherche disciplinaire du candidat) **:**

(Colloques, publications dans des revues, participation à des groupes de travail, autres formes de diffusion)

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

- **Participation à la promotion des formations :**

(Journées portes ouvertes, Oriaction, interventions dans le secondaire, etc.)

☐ Oui ☐ Non

- **Autres :**

- **Appréciation globale sur les activités pédagogiques :**

- **Activités Collectives**

(Mettre plus particulièrement en valeur les activités depuis la dernière nomination ou promotion)

- **Responsabilités administratives, pédagogiques et de recherche :**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez pour chaque type de responsabilité l'intitulé de la fonction, le lieu et la période concernée :

☐ Vice-présidence d'établissement :
☐ Direction de pôle scientifique ou collégium :
☐ Direction fédération, GDR, réseau… :
☐ Direction d'Ecole Doctorale :
☐ Direction de grands programmes nationaux/internationaux :
☐ Direction d'un laboratoire :
☐ Direction de composante pédagogique *(UFR, IUT, Ecoles, etc.)* :

☐ Direction d'équipe au sein d'un laboratoire :
☐ Direction de département pédagogique *:*

☐ Direction-adjointe de collegium, pôle scientifique, composante ou laboratoire, école doctorale :

☐ Chargé de mission *(Précisez la mission et la durée)* :
☐ Membre d'un groupe de travail :

☐ Membre (élu(e), nommé(e)) Conseils centraux *(précisez)* :
☐ Membre (élu(e), nommé(e)) Conseils collegium, pôle scientifique, composante ou laboratoire, école doctorale *(précisez)* :

☐ Expert ou membre dans des instances d'évaluation nationales ou internationales
(CNU, ANR, HCERES, Europe, CTI, DGESIP, FUN, AIPU, IFÉ, etc.) :
Précisez si nommé ou élu et si Présidence :

☐ Membre de jury de concours nationaux d'agrégation, concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs *(précisez si président du jury) :*
☐ Membre de comités de sélection internes ou externes *(précisez si président ou vice-président du comité)* :

- **Autres responsabilités collectives :**

- **Appréciation globale sur les responsabilités collectives :**

Activités de recherche

(Mettre plus particulièrement en valeur les activités depuis la dernière nomination ou promotion)

- **Mots-clés :** *(Indiquez les principales thématiques de recherche)*

- **Production scientifique :** *(indiquez le nombre total et le delta par rapport à la dernière promotion)*
  ☐ Ouvrages individuels :
  ☐ Direction d'ouvrage collectif ou numéro de revue :
  ☐ Chapitre d'ouvrage :
  ☐ Articles dans des journaux d'audience internationale :
  ☐ Articles dans des journaux d'audience nationale :
  ☐ Conférences/colloques internationaux :
  ☐ Conférences/colloques nationaux :
  ☐ Conférences invitées :
  ☐ Jeux/base de données :
  ☐ Logiciels :
  ☐ Brevets :
  ☐ Autre :

- **Bilan qualitatif des 5 productions choisies :** *(Conformément à la déclaration Dora)*

- contribution scientifique : *dire en quelques mots si le candidat est en mesure, notamment dans son choix des 5 publications, d'expliquer la cohérence de sa démarche scientifique et ses principaux apports (se traduisant par des publications « majeures » pour sa carrière et/ou pour la communauté (laboratoire, discipline, domaine, etc.)).*

- reconnaissance/utilité (par et pour la communauté scientifique, les politiques publiques ou le monde socio-économique, etc.) : *dire en quelques mots si le candidat est en mesure, notamment dans son choix des 5 publications, de mettre en avant et d'expliquer les apports principaux de ses travaux de recherche pour la communauté (laboratoire, discipline, domaine, etc.)) voire la société.*

- diversité de la production scientifique : génération, si pertinent, d'autres productions que les publications (vulgarisation scientifique, données, logiciels, etc.) *dire en quelques mots si le candidat a cherché à publier ses données, à rendre accessibles ses publications, etc.*

- accessibilité publique : *vérifier que notamment les cinq productions choisies sont accessibles sur une archive ouverte (ex. : HAL[1]) ou dans un entrepôt de données (ex. : DOREL-entrepôt de données de l'UL).*

- **Bénéfice d'un congé pour recherche ou reconversion thématique (CRCT) :**

☐ Oui ☐ Non
Année :
Livrables :

- **Portage de projets de recherche** :
  ☐ Participation à un projet de recherche européen et international *(précisez si coordination ou porteur d'un work package)* :
  ☐ Participation à un projet de recherche national *(ANR…) (précisez si coordination ou porteur d'un work package)* :
  ☐ Porteur de projet d'envergure à l'échelle de l'établissement *(interdisciplinarité, I-SITE LUE, PIA3, PIA4, CPER, etc.)* :
  ☐ Autres (en particulier, précisez si tentative infructueuse) :

- **Valorisation de la recherche** :
  ☐ Partenariat et contrat industriel et entrepreneurial :
  ☐ Activités de consulting, expertises :
  ☐ Projets en maturation économique :
  ☐ Brevets – Licences :
  ☐ Création d'entreprises :
  ☐ Autres :

- **Encadrements scientifiques :** *(indiquez le nombre)*
  ☐ Thèses soutenues :
  ☐ Thèses en cours *(pour chaque thèse, indiquez la date de début de la thèse, le taux d'encadrement et si co-tutelle avec l'étranger)* :
  ☐ Master *(mémoires de recherche en M1 ou M2, stages de recherche en M2 - précisez)* :
  ☐ Autres encadrements *(précisez)* :
  ☐ Participation à des jurys de thèse/ HDR *(précisez le statut/fonction)* :

- **Rayonnement scientifique :**

International :
  ☐ Invitations dans des universités et instituts étrangers :
  ☐ Membre comités de rédaction de revues internationales
  ☐ Membre de comités d'organisation de congrès internationaux *(précisez si organisateur)* :
  ☐ Prix et distinctions scientifiques *(ERC, etc.)* :
  ☐ Implication dans la gouvernance de Sociétés Savantes :

[1] La durée d'embargo est de six mois pour les secteurs S&T et santé, d'un an pour les secteurs SHS et DEG.

National :

☐ Prix et distinctions scientifiques, membre IUF, etc. :

☐ Membre de comités d'organisation de congrès nationaux *(précisez si organisateur)* :

☐ Membre de comités de rédaction de revues nationales

☐ Membre de comités d'organisation de congrès nationaux *(précisez si organisateur)* :

☐ Implication dans la gouvernance de Sociétés Savantes :

- **Activités de CSTI** *(culture scientifique, technique et industrielle)* **:**

☐ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

☐ Participation à des actions locales de CSTI *(précisez si organisateur)*:

(Exemples : participation/organisation des "stands" pour le laboratoire lors de la Fête de la Science ou organisation des finales régionales des Olympiades de Cuisine Moléculaire, chimie, mathématiques… ou pilotage de l'action "cordées de la réussite" au sein de la composante, actions de sciences participatives, créations d'exposition scientifique, interventions dans le secondaire, etc…)

☐ Participation à des actions nationales de CSTI *(précisez si organisateur)*:

(Exemples : participation/organisation de la finale nationale des olympiades de la cuisine moléculaire, de chimie, etc.)

- **Autres :**

- **Appréciation globale sur les activités de recherche :**

Avis sur le dossier

Nom et prénom du rapporteur :

- **Avis présenté sur le dossier :**

☐ Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le(s) volet(s) d'activité :

☐ pédagogique ☐ responsabilités collectives ☐ scientifique

☐ Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :

☐ pédagogique ☐ responsabilités collectives ☐ scientifique

☐ Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

- **Avis circonstancié (3-5 lignes):**

Annexe 2 :

Avis du Conseil d'Administration en formation restreinte sur le dossier de candidature à une promotion après examen du dossier et délibération

Nom et prénom du candidat :
Au titre d'une promotion au grade de :
☐ MCF HC
☐ MCF HC Echelon exceptionnel
☐ PR 1°Cl
☐ PR Cl Ex 1
☐ PR Cl Ex 2

1. Critères de promotion de l'Université de Lorraine :

Les critères de promotion retenus pour l'avancement des enseignants-chercheurs de l'Université de Lorraine par le Conseil d'Administration en formation restreinte sont les suivants :

- Le niveau d'implication dans l'Université de Lorraine et ses composantes et/ou pour son rayonnement scientifique et institutionnel, comme par exemple des travaux de recherche de grande qualité contribuant au rayonnement international de l'établissement, le développement de filière, l'implication forte dans des responsabilités structurantes d'animation et/ou de management, etc.

- L'évaluation sur le dossier doit se faire au regard de l'équilibre général entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives) sur l'ensemble de la carrière. Seront toutefois privilégiées les activités exercées depuis la dernière promotion ou nomination et les points forts de la carrière pour la promotion en MCF HC échelon exceptionnel et PREX2 (dernier échelon de chaque corps).

- Seront particulièrement examinées l'implication du candidat dans l'innovation et la transformation pédagogiques et/ou la valorisation scientifique et économique, l'implication forte dans des actions de culture et médiation scientifique.

- Dans l'esprit du Plan National pour la Science Ouverte et de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), l'implication du candidat dans l'ouverture de sa recherche sera particulièrement valorisée. Seront par exemple examinés l'accès libre aux publications liées à sa recherche, la publication des données de la recherche ou de leurs métadonnées, ainsi que toute production de recherche librement accessible et ayant fait l'objet d'un processus d'évaluation par les pairs, comme les logiciels libres ou les dépôts en archive ouverte évalués par les communautés Peer Community In.

Pour l'accès à la hors classe des maîtres de conférences, une implication notable dans la vie de l'établissement sera prépondérante. De bons dossiers scientifiques seront examinés également avec attention.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle des maîtres de conférences seront examinés avec attention les dossiers présentant des activités et un investissement remarquable en pédagogie (transformation, innovation pédagogiques) et/ou la prise de responsabilités d'ampleur au niveau de l'établissement (directions de composantes et recherche, chargés de missions du président, vice-présidences).

Pour les professeurs, la qualité du dossier scientifique, la visibilité personnelle et le rayonnement du candidat, sa mobilité thématique, fonctionnelle et/ou géographique ainsi que sa forte implication dans les

responsabilités pédagogiques, scientifiques et collectives au niveau local (université et composantes) sans négliger le niveau national ou international, pourront constituer les principaux critères pris en considération.

2. Avis sur le dossier

☐ Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une promotion notamment pour son engagement dans le(s) volet(s) d'activité :

☐ pédagogique ☐ responsabilités collectives ☐ scientifique

☐ Le candidat présente un dossier qui correspond globalement aux exigences requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :

☐ pédagogique ☐ responsabilités collectives ☐ scientifique

☐ Le candidat présente un dossier qui doit être consolidé en vue d'une nouvelle demande de promotion.

3. Remarques et observations particulières :

Le candidat n'a pas été promu au titre du contingent de l'année X pour la ou les raison(s) suivante(s) :

☐ Dernière promotion trop récente pour permettre d'observer une réelle évolution
☐ Qualité de présentation et/ou rédaction du dossier insuffisante
☐ Aucune nouvelle activité notoire depuis la dernière promotion
☐ Dossier déséquilibré
☐ Dossier de qualité qui n'a pu faire l'objet d'une promotion en raison du nombre de possibilités limité
☐ Autre(s)/complément(s) :

Annexe 3 :

Calendrier de la campagne d'avancement de grade des Enseignants-Chercheurs - 2022

Dès que possible et avant le 7 janvier 2022	Les futurs candidats sont invités à répondre à l'enquête sur les candidatures à l'avancement 2022.
Le 24 et 27 Janvier 2022	Formation d'aide à la rédaction des dossiers de candidature ou d'accompagnement aux missions d'expertise des dossiers animée par Myriam Doriat-Duban.
Du 13 janvier 2022 à 10h00 Au 10 février 2022 à 16h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris). Fermeture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 16 H, heure de Paris).
A compter du 11 février 2022	Transmission des dossiers aux directeurs de composante de formation et laboratoire par la Direction des Ressources Humaines.
22 et 23 février 2022	Conseil de la Formation restreint et Conseil Scientifique restreint pour avis sur la liste des rapporteurs proposés sur chaque dossier de candidature.
A compter du 24 février 2022	Transmission des dossiers aux rapporteurs par la Direction des Ressources Humaines.
16 mars 2022	Conseil d'Administration restreint (avis phase nationale).
Du 22 mars 2022 à 10h00 Au 31 mars 2022 à 16h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis du CAR ou pour retirer éventuellement leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris). Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis du CAR ou pour retirer leur dossier de candidature (à 16 H, heure de Paris).
Du 6 avril 2022 Au 25 mai 2022	Réunions des bureaux des sections du Conseil National des Universités.
1er juin 2022 10h00	Affichage des propositions de promotion par le CNU dans ELECTRA.
Du 1er juin 2022 à 10h00 7 juin 2022 à 16h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du CNU ou pour retirer leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris). Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du CNU ou pour retirer leur dossier de candidature (à 16 H, heure de Paris).
A compter du 8 juin 2022	Communication des résultats CNU aux rapporteurs par la Direction des Ressources Humaines.
Courant juin 2022	Commissions.
4 et 6 juillet 2022	CAR sur la répartition des promotions au titre local.
13 septembre 2022	Date limite de saisie des promotions sur ELECTRA par l'établissement .